



ONLY

Only appartient au groupe danois Bestseller.

Cette évaluation de la politique de l'entreprise en matière de transparence, de mise en œuvre et de contrôle des normes de travail se base sur les réponses fournies par l'entreprise au questionnaire de la Clean Clothes Campaign ainsi que sur nos recherches complémentaires.

Nom de l'entreprise	Bestseller
Siège	Brande, Danemark
Date de fondation	1975
Propriétaire	Anders Holch Povlsen
Cotée en bourse	Non
Chiffre d'affaires	1,7 Milliard € (Bestseller)
Bénéfice	147 Millions € (Bestseller)
Points de vente	Le groupe Bestseller distribue via 606 magasins en Europe
Marques propres	Le groupe Bestseller est propriétaire de Vero Moda, Only, Jack & Jones, Selected Homme/Femme, Pieces, Object, Outfitters Nation, Name It, Vila.
Pays de production	Égypte, Maroc, Tunisie, Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Turquie, Vietnam, Albanie, Italie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Pologne, Portugal, Roumanie, Ukraine.

CODE DE CONDUITE

Only a adopté un code de conduite. Il stipule que lorsque les normes locale et internationale qui fixent les conditions de travail varient, la plus élevée doit prévaloir. L'entreprise n'assume pas la responsabilité de la mise en œuvre de son code de conduite sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (sous-traitants inclus). L'entreprise ne fait aucune référence aux normes internationales du droit du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'entreprise ne s'engage à garantir que le respect du salaire minimum légal ou du salaire habituellement versé dans le secteur, ce qui ne correspond pas à un salaire minimum vital. Le code de conduite limite le temps de travail à 60 heures par semaine (48 heures plus 12 heures supplémentaires) et stipule que les heures supplémentaires doivent être seulement effectuées de manière occasionnelle et être rémunérées avec un supplément de salaire prévu à cet effet. Le code de conduite requiert des conditions d'hygiène

et de sécurité satisfaisantes sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. L'entreprise exige explicitement un contrat de travail écrit pour tous les travailleurs.

MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE

Le code de conduite est traduit dans quelques unes des langues principales des pays de production. Chaque contrat exige le respect du code de conduite par les fournisseurs et leurs sous-traitants. Only organise ou encourage des formations sur les droits des travailleurs à destination d'une partie des travailleurs et du personnel de direction. Certains sites de production sont situés dans des pays ou des régions où la liberté d'association n'est pas garantie par la loi. Only semble tenir compte des possibles conséquences de sa politique d'approvisionnement sur les conditions de travail chez ses sous-traitants. L'entreprise a établi quelques procédures qui montrent aux fournisseurs comment améliorer la planification en vue de limiter les heures supplémentaires.

CONTRÔLE ET VÉRIFICATION

Only n'a pas pu démontrer, par des exemples concrets, que des mesures correctives sont prises en cas de violation de son code de conduite. L'entreprise est membre de l'initiative multipartite Danish Ethical Trading Initiative, mais cette initiative ne conduit aucune vérification indépendante auprès de ses membres.

TRANSPARENCE

Only a répondu au questionnaire de la Clean Clothes Campaign et nous a fourni quelques informations supplémentaires. Le code de conduite de l'entreprise est disponible sur internet, dans les points de vente et par d'autres canaux. Only fournit des informations relatives à la structure de sa filière d'approvisionnement, aux pays et aux sites de production. Il n'existe aucun rapport sur la politique sociale de l'entreprise. Only ne fournit aucun résultat d'audit ni de rapport d'une initiative multipartite de vérification.